

Les Contrats de rivière




Le vieillissement des eaux aggravé par l'activité humaine

Nos plans d'eau subissent les effets de l'activité humaine. Par des aménagements ou des changements d'habitude, il est possible d'en limiter les impacts.

• **Pauline DENEUBOURG**

Des eaux qui prennent une teinte verdâtre, brunâtre ou rougeâtre. Des poissons morts qui flottent à la surface de l'eau. Des plantes qui envahissent le plan d'eau. Régulièrement, les Contrats de Rivière sont alertés par des citoyens ou des collectivités d'un dérèglement d'un milieu aquatique (étang, mare, lac, coupure, canal, fleuve...).

« Depuis 3-4 ans, on voit qu'il s'agit de phénomènes de plus en plus fréquents et il faut s'attendre à ce que cela le soit encore davantage dans les années à venir, relève Franck Minette, coordinateur du Contrat de Rivière Escaut-Lys. Ces dérèglements sont les signes de l'eutrophisation, soit le vieillissement des eaux et de leur milieu. Normalement, il s'agit d'un phénomène naturel qui s'étale sur plusieurs siècles ou millénaires, mais on se rend compte que le réchauffement clima-

tique et l'activité humaine de ces dernières décennies accentuent et accélèrent les conséquences de ce vieillissement. »

En manque d'oxygène

Que ce soit par l'activité agricole, industrielle ou domestique, une quantité importante de produits riches en nitrates (engrais, lisier...) et en phosphates (détergents, produits de lessive, savons...) se retrouvent en effet dans les eaux souterraines ou de surface.

« Ces nutriments permettent le développement de la végétation, précise Franck Minette. À un moment donné, si l'apport est trop important, l'équilibre est déréglé et les plantes ou algues prolifèrent sans être maîtrisées... Telles que les autres matières organiques (comme les feuilles, branches, terres, animaux...), ces végétaux devront ensuite être décomposés par des bactéries qui, elles, se nourrissent



Des eaux qui deviennent verdâtres sont le signe du vieillissement et du dérèglement du milieu aquatique.

d'oxygène. Ainsi, plus il y a de matières organiques à décomposer, plus il y aura de bactéries, et moins il y aura d'oxygène dans le milieu aquatique ! Pour éviter un déficit en oxygène et une mortalité de la faune et de la flore des zones humides, il faut donc pouvoir limiter l'enrichissement par ces nitrates et phosphates mais aussi par toutes les autres matières organiques. »

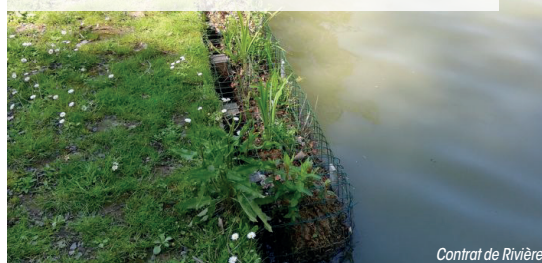
Et cela, d'autant plus que ce phénomène d'eutrophisation est amplifié

par le réchauffement climatique. « Lorsque la température de l'eau augmente, le taux d'oxygène diminue mais a contrario le développement des algues et des plantes est favorisé, ajoute le coordinateur. Nous sommes ainsi face à un cercle sans fin et on se rend compte que l'activité humaine perturbe de manière directe ou indirecte tout un écosystème et que nous devons faire face à des problèmes de plans d'eau en fin de vie alors que ce n'est pas le cas... »

Des solutions : oui, mais pas de miracle...



Les fascines ou radeaux végétalisés permettent de limiter le phénomène d'eutrophisation.



Contrat de Rivière

Si des pompes peuvent mécaniquement réoxygéner les eaux, elles ne pallient le phénomène que de manière momentanée. « Des aménagements peuvent être mis en place pour limiter le phénomène d'eutrophisation, relève Franck Minette. On conseille ainsi la création de zones tampons autour du plan d'eau. Des abords enherbés ou des haies permettront de puiser une partie des nitrates et des phosphates qui proviennent de l'activité agricole ou domestique et ruissellent vers les plans d'eau. »

Des plantes peuvent être installées sur l'eau. « Il y a deux

dispositifs possibles : une fascine végétalisée que l'on place au niveau des berges ou un radeau végétalisé. Ces plantes vont ainsi puiser les nitrates et les phosphates mais auront l'avantage de pouvoir être facilement fauchées et ainsi de ne pas se retrouver en décomposition dans l'eau. Elles permettent également de créer une zone d'ombre et de limiter les effets du réchauffement de l'eau. » Les nénuphars peuvent aussi permettre un rééquilibrage au sein du milieu aquatique. « Mais à nouveau, il faut les couper avant qu'ils ne commencent à mourir... insiste le coordinateur. Tout repose en effet sur la

gestion de la végétation présente autour et sur les plans d'eau. »

Franck Minette invite aussi les pêcheurs à mieux réfléchir leur technique d'amorçage. « Il ne faut pas oublier que tout ce qui est intégré dans le milieu y reste et que toute matière organique devra être décomposée par les bactéries... »

En fonction de l'état du plan d'eau, et même s'il n'existe pas de solution miracle, d'autres pistes d'action peuvent être envisagées. « Tout est question d'équilibre à trouver et pour cela, le Contrat de Rivière peut accompagner les citoyens dans la gestion de leur plan d'eau. »

À la découverte des fausses bon

Eh oui, on n'affronte pas certaines invasives (ici la berce du Caucase) la fleur au fusil...



Elles sont souvent jolies, appréciées de certains insectes mais elles n'en demeurent pas moins de sérieuses menaces pour notre environnement : mort aux plantes invasives !

● Jean-Pierre DE ROUCK

Les espèces exotiques envahissantes, espèces invasives, plantes clandestines : il y a plusieurs manières de les désigner mais toutes recouvrent une même réalité (calamité diront certains). Pour faire au plus simple, disons qu'il s'agit de plantes ou d'animaux venus d'ailleurs, qui s'installent chez nous, prennent tous leurs aises et qui, une fois installés dans notre environnement, ne sont pas faciles à déloger.

« Au fil du temps, la lutte contre ces invasives n'a cessé de prendre de l'importance et représente aujourd'hui une de nos missions principales », expliquent Julie Goffette et Franck Minette, respectivement des contrats de rivière Dendre et Escaut.

Un boulot qui revêt plusieurs as-

pects, **de terrain** en premier lieu avec la réalisation de chantiers de destruction de ces plantes exotiques, **de sensibilisation** ensuite auprès de tout un chacun car depuis le décret wallon de 2019, chaque propriétaire de plan d'eau est tenu d'assurer la gestion de ces hôtes malvenus et enfin **de coordination** car, comme pour tout dans notre pays, les intervenants sont nombreux (voies hydrauliques, voies non navigables, provinces,

communes, parcs naturels...).

Elles sont si jolies...

Mais en fait, pourquoi vouloir à tout prix les combattre. Certaines présentent certes des dangers – la berce du Caucase peut occasionner de sérieuses blessures – mais ces envahisseuses sont aussi le plus souvent... très jolies donc décoratives aux yeux d'amoureux de jardins d'agrément ?

« En règle générale, les propriétaires de plans d'eau concernés sont très réceptifs à nos demandes et à nos conseils, confie Julie Goffette, mais parfois, il est vrai, certains sont plus réticents car sensibles au charme par exemple de la balsamine, qui de surcroît est une plante mellifère ».

Pas de quartier !

Outre leur redoutable propension à se multiplier, ces plantes venues d'ailleurs ne manquent donc pas

d'attraits. Le combat s'annonce donc redoutable. « Mais nous enregistrons d'excellents résultats », précise avec vigueur Franck-le-combattant (!), « le bilan est certes contrasté selon l'ennemi mais par exemple le "Plan Berce" initié par la Région wallonne s'avère très efficace. Chaque année, nous découvrons de moins en moins de foyers ». « En 2019, nous avons répertorié 4 à 5000 pieds en bordure de Dendre », illustre Julie-la-guerrière. « Cette année, nous sommes aux environs de 1500. »

À votre service

Les clés du succès, selon nos commandos anti-invasives : « Elles sont doubles : la continuité car évidemment rien ne sert d'intervenir à un endroit si rien n'est fait en amont et en aval ; la mobilisation des citoyens non seulement pour détruire les foyers existants mais aussi pour éviter leur dispersion, par exemple le propriétaire d'un plan d'eau qui trouve une plante aquatique peu à son goût et va la balancer dans le cours d'eau voisin... »

Un message à l'adresse de ces citoyens qui ont la chance de pouvoir apprécier un plan d'eau dans leur environnement : les contrats de rivière sont là pour vous conseiller et vous aider !

« Le "Plan Berce" initié par la Région wallonne s'avère très efficace. Chaque année, nous découvrons de moins en moins de foyers. »

Les amies de nos plans d'eau

Faisons plus ample connaissance...

Sous la houlette de Julie Goffette et Franck Minette, des Contrats rivière, nous allons faire plus ample connaissance avec ces fausses bonnes amies de nos plans d'eau. Elles sont essentiellement au nombre de 3 en Wallonie picarde.

1. Balsamine de l'Himalaya : pousse-toi de là !

Pousse-toi de là que je m'y mette : cela pourrait être la devise de la Balsamine qui, là où elle s'implante, étouffe toutes les espèces indigènes. « C'est une plante annuelle qui disparaît donc en hiver. Ses racines sont très petites (moins de 5 cm), ce qui favorise l'érosion des berges », explique Franck, « elle est donc facile à arracher à la main. Mais ses grai-

nes sont nombreuses et se dispersent très facilement donc il faut la couper en morceaux, en faire de petits tas et la laisser sécher hors zone humide ».

Les foyers sont désormais bien circonscrits, il n'y en a par exemple plus sur le bassin de la Hunelle et elle est en nette diminution sur les bassins de la Sille et du Trimpont. Cet été, 85 km de cours d'eau ont

été gérés au total par les différents gestionnaires et le Contrat de rivière sur le sous-bassin de la Dendre : 46 km par le CRD, 29 km par la Province, 10 km par le SPW (Cours d'eau non navigables).

Mais il faut rester vigilant et par exemple un nouveau foyer a été découvert sur l'Escaut, près de la patinoire de Tournaï ; d'où venait-il ?

La Balsamine aux fleurs roses s'arrache à la main.



2. La berce du Caucase : XXL

Aussi bien côté Escaut que côté Dendre, c'est l'ennemi « number one » ! Une plante XXL qui, en plus, sait se faire aimer des abeilles donc des apiculteurs (comme la balsamine)...

Il faut s'y attaquer dès le printemps avant la floraison mais attention, ce n'est pas le genre d'opposant à af-

fronter à mains nues : « Un peu de sève sur la peau, du soleil et c'est les cloques assurées, comme s'il s'agissait de brûlures », prévient Julie qui s'équipe donc pratiquement en « combattante Covid » pour la détruire : visière, gant, botte, combinaison.

« Dès le printemps, c'est-à-dire le plus tôt possible, il faut la couper à la bêche,

pied par pied, en essayant de retirer la racine (carroute).

Elle a un énorme pouvoir de dissémination (jusqu'à 20 000 graines) donc il faut surtout éviter sa propagation, en la laissant sécher au soleil après l'avoir sectionnée en petits bouts.

Mais elle est vicieuse car on en trouve de plus en plus souvent hors berges. »

La berce et ses fleurs blanches en larges ombelles.



3. Les autres : pas tristes non plus

Un foyer de jussie à grandes feuilles vient d'être trouvé en terrain privé. Par le passé, d'autres foyers ont été éradiqués. Mais elle reste une menace sur le vieux canal de Maubray et le canal de l'Espierres, ainsi que sur certains plans d'eau.

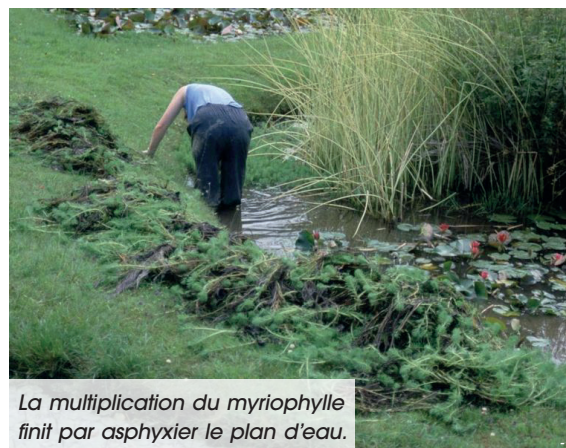
« Elle présente la particularité de s'étaler sur l'eau, en masses très volumineuses. Il

faut l'arracher manuellement mais préalablement disposer de boudins (ou y aller à l'épuisette) car le moindre morceau qui s'échappe et vous pouvez recommencer le boulot deux ans plus tard », commente Franck. Un hiver rigoureux lui serait fatal, mais...

L'hydrocotyle fausse-renoncule a été découverte récemment du côté d'Ellezelles, dans un cours d'eau

et dans une mare. Elle peut créer une sorte de couverture de surface et appauvrir ainsi le milieu en oxygène.

Le myriophylle du Brésil envahit également les plans d'eau privés. Elle a été commercialisée pour ses propriétés oxygénantes en aquarium. Mais un fragment jeté et c'est potentiellement un nouveau plant à venir.



La multiplication du myriophylle finit par asphyxier le plan d'eau.

Mieux protéger l'or bleu sous nos pieds

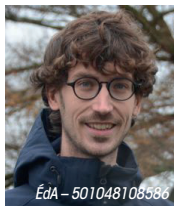
Trop de nitrates d'origine agricole et de pesticides polluent nos eaux souterraines. D'où l'intérêt d'encadrer les agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses.

● Pierre-Laurent CUVELIER

La lutte contre les inondations et l'érosion des sols n'est pas le seul défi auquel est confronté le monde agricole. En dessous de nos pieds, l'état de santé de nos masses d'eaux souterraines n'est guère réjouissant. Selon des critères fixés par l'Europe, on peut considérer que plus d'un tiers d'entre elles sont de qualité médiocre en Wallonie.

Comme souvent, c'est l'activité humaine qui est pointée du doigt. La contamination des nappes phréatiques par les nitrates – utilisés comme engrais pour les cultures – et pesticides démontre à suffisance que certaines pratiques agricoles doivent évoluer. Mais à la décharge des exploitants de fermes, la multiplication des réglementations ne facilite pas les choses.

Dans le bassin de la Dendre, où la pollution des eaux souterraines dépasse aussi le seuil des 30 %, le Contrat rivière coordonne depuis un an, avec toute une série de partenaires (le Carah, la SWDE, la cellule Giser, le Contrat rivière Escaut-Lys...) le projet Dipros. Étendue sur trois ans, cette « Démarche intégrée pour la protection des eaux souterraines » découle d'un appel à projets lancé en 2018 par la Société



EdA - 501048108586

publique de gestion de l'eau. « Même si changer de modèle implique des investissements et d'acquiescer de nouvelles techniques, les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à vouloir adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, explique Arnaud Jacobs, chargé de projet pour le Contrat rivière Dendre. À travers le projet Dipros, financé par la SPGE, la volonté est non seulement de mettre en place une réflexion concertée et innovante sur la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des exploitations agricoles mais aussi de tester des initiatives collectives visant à améliorer la qualité des ressources dans les nappes. »

Pour une fertilisation plus raisonnée des terres

Pour une fertilisation plus raisonnée des terres

Une première action a déjà pu être entreprise au printemps dernier. Sur deux zones de captage pilotes, à Jollain-Merlin (Brunehaut) et Erbaut (Jurbise), deux groupes d'une quinzaine d'agriculteurs au total ont bénéficié d'un accompagnement du Contrat rivière Dendre. « Nous avons procédé à des campagnes d'analyses de sol et des engrais (fumier, lisier) répandus sur les cultures afin d'évaluer, notamment, les quantités de nitrates. On veut aussi



Les couverts végétaux d'interculture améliorent la fertilité des sols.

EdA - 501047878378

absolument éviter que de trop fortes concentrations d'azote se retrouvent dans les eaux souterraines. D'où l'intérêt de sensibiliser les agriculteurs à une fertilisation plus raisonnée de leurs terres, en fonction des besoins réels. L'état des lieux des pratiques agricoles et de leurs impacts sur la qualité des eaux permet d'ouvrir cette réflexion sur les changements possibles. Des solutions existent comme la mise en place de couverts d'interculture (moutarde, phacélie...) qui ont l'avantage de capter le nitrate ou la plantation de bandes enherbées au bord des cours d'eau afin de limiter le risque de contamination aux pesticides des eaux de surface », souligne M. Jacobs.

Une plateforme web pour les agriculteurs

Si des réunions d'échanges vont se multiplier en 2021 avec les agriculteurs, le projet Dipros prendra véri-

tablement un nouvel élan avec le développement d'une plateforme web d'informations et de sensibilisation destinée aux exploitants de fermes. « Le lancement de la phase test de l'outil est prévu à l'été 2021. L'appel d'offres vient d'être ouvert pour un marché dont le coût sera supporté par la SPGE », précise le représentant du Contrat rivière Dendre.

Parmi les spécificités de la future plateforme, les agriculteurs pourront mieux visualiser, sur base d'une cartographie assez simple, les enjeux écologiques autour de leurs parcelles (zones de captage, eaux de surface...).

« Ce système permettra de générer des fiches techniques de recommandations sur les bonnes pratiques à adopter sur le terrain concerné, tout en évaluant les coûts relatifs à sa mise en œuvre pour orienter l'exploitant dans sa décision », ponctue notre interlocuteur.

Ce supplément vous est offert par les Contrats de rivière du Hainaut occidental et L'Avenir

Contrat de rivière Escaut-Lys ASBL

Rue de la Citadelle, 124/2B - 7500 Tournai
069 44 45 61

Email : contact@crescautlys.be
www.crescautlys.be

Partenaires :

SPW, la Province de Hainaut, les Communes d'Antoing, Belœil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Estaimpuis, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Tournai, Rumes.



CONTRATS DE
RIVIERE
DE WALLONIE

l'avenir

Contrat de rivière Dendre ASBL

Rue de l'Agriculture, 301 - 7800 Ath
Tel : 0483/043 477 - 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com
www.contratrivieredendre.be

Partenaires :

SPW, la Province de Hainaut, les Communes d'Ath, Belœil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Ellezelles, Lessines et Silly.